


CHIENS DE PREMIERE CATEGORIE

NON INSCRITS A UN LIVRE DES ORIGINES (sans pedigree)

INTERDITS D'INTRODUCTION EN FRANCE

*TYPE = un chien qui n'est pas de race, c'est-à-dire non inscrit à un livre des origines françaises.

<p>Pitt-bull</p> <p>TYPE* American Staffordshire Terrier</p> 	<p>Petit dogue de couleur variable, ayant un périmètre thoracique entre 60 et 80 cm ;</p> <p>Poids : de 18 à 40 kg ; hauteur au garrot : 35 à 50 cm</p> <p>Chien musclé, à poil court, d'apparence puissante ; avant massif avec un arrière comparativement léger</p> <p>Stop peu marqué ; museau de la même longueur que le crâne mais moins large ; truffe en avant du menton</p> <p>Mâchoires fortes avec les muscles des joues bombées</p>
<p>Boerbull</p> <p>TYPE* Mastiff</p> 	<p>Dogue de couleur généralement fauve, à poil court, grand, musclé, avec un corps haut, massif et long, périmètre thoracique > 80 cm</p> <p>Hauteur au garrot : 50 à 70 cm ; poids > 40 kg</p> <p>Tête large avec un crâne large et un museau plutôt court ; babines pendantes</p> <p>Cou large avec des replis cutanés (fanon)</p> <p>Corps assez épais et cylindrique</p> <p>Le ventre a un volume proche de celui de la poitrine</p>
<p>TYPE* Tosa</p> 	<p>Dogue à poil court, de couleur fauve, bringée ou noire, de grande taille et de constitution robuste, périmètre thoracique > 80 cm</p> <p>Hauteur au garrot : 60 à 65 cm ; poids > 40 kg</p> <p>Tête à crâne large, stop marqué et museau de longueur moyenne</p> <p>Les mâchoires supérieures et inférieures sont fortes</p> <p>Cou musclé avec des replis cutanés (fanon)</p> <p>Poitrine large et haute ; ventre bien remonté</p> <p>Queue épaisse à la base</p>

Dans le doute sur l'appartenance d'un animal à l'une des catégories de chiens dangereux (catégorie 1 ci-dessus ou catégorie 2 de la page suivante), le détenteur de cet animal doit pouvoir présenter une attestation (détaillée et compréhensible par les autorités françaises) d'un vétérinaire certifiant que l'animal ne répond pas aux critères définissant ces catégories et en conséquence n'appartient pas à l'une de ces catégories. Les critères de délivrance de cette attestation pourront faire l'objet d'une vérification chez un vétérinaire français.

En absence de cette attestation ou présence d'une attestation inexacte en cas de contrôle en France confirmant l'appartenance de l'animal à une de ces catégories, le ressortissant s'expose aux sanctions pénales en vigueur pouvant aller jusqu'à la confiscation de son chien. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'être prudent quant à l'introduction en France de chiens ressemblant à ces types ou races.